

Conseil Municipal du 20 avril 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 20 avril à 18h, à la mairie d'Albas sous la présidence de M. le Maire, Jean-Pierre ALAUX.

Présents :

M. Jean-Pierre ALAUX, Mme Mie BEAUVILLAIN, M. Didier GUYOT, Mme Catherine PREVOT, M. Marc DECOUDIN, Mme Noémie BOUYEUX, Mme Pauline ROBEMAT, Mme Marie-France QUEBRIAC, Mme Jolanda VAN DE LAAR, Mme Laura HESLENFELD.

Invité : M. Loïc CAVE, conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie de Gourdon.

Absents : M. Dominique FLERON, M. Lionel CURT, M. Daniel ROUDIERE.

M. Dominique FLERON a donné pouvoir à Mme Catherine PREVOT par procuration, reçue le 1^{er} avril 2026

M. Lionel CURT a donné pouvoir à Mme Pauline ROBEMAT par procuration reçue le 15 avril 2026

M. Daniel ROUDIERE a donné pouvoir à M. Jean-Pierre ALAUX par procuration reçue le 13 avril 2026

M. Jean-Pierre ALAUX informe le Conseil qu'une délibération doit être réitérée pour la demande de 30 000 euros par appartement dans le cadre de la rénovation des logements du PAL. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Mme Noémie BOUYEUX demande à M. le Maire s'il peut lui-même se présenter en tant que délégué à la commission de l'énergie. Celui-ci répond par l'affirmative.

Mme Catherine PREVOT est nommée secrétaire de séance.

La séance est désormais ouverte.

M. le Maire propose d'approuver le PV du Conseil Municipal du 20 mars 2026. Aucune observation n'étant formulée, le PV est approuvé à l'unanimité.

TAUX DES TAXES COMMUNALES

Il est décidé que les taux restent inchangés par rapport aux années précédentes.

-Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 46 ,33%

-Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 143,53%

-Taxe d'habitation : 10,44%

Ce qui devrait générer un produit estimé à 440 475 €.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Mme Noémie BOUYEUX pose la question de l'impact sur l'arrachage des vignes. M. Loïc CAVE répond qu'il va aborder le sujet ultérieurement.

TAUX VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2026

M. Loïc CAVE fait un retour sur le budget 2025 en présentant le document joint en amont du Conseil.

La section de fonctionnement se présente de la manière suivante :

Recettes de la section fonctionnement	564 546,53 €
Résultat de fonctionnement reporté	295 575,06 €
Total	860 121,59 €

Dépenses de la section fonctionnement	496 740,86 €
Virement à la section investissement	336 840,21 €
Total	860 121,59 €

Section Investissement

Dépenses de la section investissement :	593 893,55 €
Reste à réaliser	181 000,00 €
Total	774 893,55 €

Recettes de la section investissement	667 465,41 €
Reste à réaliser	104 007,00 €
Report solde d'exécution	3 421,14€
Total	774 893,55€

Il est précisé que M. le Maire peut procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, sans autorisation préalable du Conseil municipal. Il doit toutefois en informer le Conseil municipal lors des questions diverses.

Mme Pauline ROBEMAT pose la question sur la durée d'amortissement sur la chaudière de l'école. M. Didier GUYOT précise que celle-ci sera amortie dans 6-7 ans.

Le budget communal 2026 est adopté par l'ensemble du Conseil Municipal à l'unanimité.

Le pouvoir est donné à M. le Maire, d'autoriser un emprunt d'un montant de 167 208 € auprès de la Banque des Territoires pour financer la salle multiculturelle de la place de la Dîme (Taux du livret A + 0,5% sur 25 ans).

VOTE DU BUDGET SERVICE LOCATIONS COMMERCIALES

Présentation du projet du budget 2026 du service « Locations commerciales ».

Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	1 440,00 €
Résultat d'exploitation reporté	24 366,24 €
Total	25 806,24 €
Dépenses de la section fonctionnement	25 806,24 €

Investissement :

Recettes solde d'exécution reporté	22 508,43 €
Dépenses de la section investissement	22 508,43 €

Le Conseil Municipal adopte le budget du service « Locations commerciales » à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. le Maire, détenteur des demandes de subventions, présente au Conseil les propositions d'attribution pour 2026 et procède au vote, association par association

	Décision	Votants	Pour	Contre	Abstention	
Comité des fêtes	4000 €	15	15			accordé
Musique à Albas	1000 €	15	15			accordé
Pêche albassienne	500 €	15	15			accordé
Que le Roc Vive	1000 €	15	15			accordé
Caminar	700 €	15	15			accordé
Gym albassienne	400 €	15	15			accordé
Cercle de l'Amitié	400 €	15	15			accordé
Albas patrimoine	1000 €	14*	14			accordé
Triple A	700 €	15	15			accordé
Pompiers de Luzech	100 €	15	15			accordé
Pompiers de Castelfranc	100 €	15	15			accordé
Chasse	150 €	15	15			accordé
Croix Rouge	80 €	15	15			accordé
Don du sang	80 €	15	15			accordé
ABC Parent d'élèves	100 €	15	15			accordé
Rugby Luzech :	100 €	15	15			accordé
Albatros (Echec/Boxe)	500 €	15	15			accordé
Bleuet de France	100 €	15	15			accordé
FNACA	100 €	15	15			accordé
Allez viens Théo	100 €	15	15			accordé
Je (ux) bulle à Albas	100 €	14**	14			accordé
VMEH (Prayssac)	50 €	15	15			accordé
Voyage scolaire	400 €	15	15			accordé
Les fourmis vertes	150 €	15	15			accordé
Les marchés d'Albas	100 €	15	15			accordé
Total :	12 010 €					

*M. Marc DECOUDIN, président Albas Patrimoine, ne prend pas part au vote.

**M. Didier GUYOT, président de Je(ux) bulle à Albas, ne prend pas part au vote.

A l'issue de ces votes, le Conseil Municipal valide la liste annexée au budget 2026.

DELIBERATION D'AUTORISATION D'EMPRUNT CONCERNANT LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SALLE MULTICULTURELLE, PLACE DE LA DIME

Annule et remplace la délibération du 9 janvier 2026.

Le Conseil a donné pouvoir à M. le Maire, pour autoriser un emprunt d'un montant de 167 208 € auprès de la Banque des Territoires afin de financer la salle multiculturelle de la place de la Dîme (Taux du livret A + 0,5% sur 25 ans).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DELEGATION DE SIGNATURE

La délégation de signature aux 2 adjoints, Mme Mie BEAUVILLAIN et M. Didier GUYOT a été votée à l'unanimité.

M. Marc DECOUDIN est désigné par M. le Maire, conseiller délégué et possède également la délégation de signature.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

M. le Maire préside cette commission et propose une liste 24 personnes :

1. Jérôme COUTURE
2. Christophe DELARGE
3. André PEZET
4. Lionel CURT
5. Didier GUYOT
6. Marc DECOUDIN
7. Patrick FABRE
8. Francine MASCONNIN
9. Lucas LAGREZE
10. Marc CAYLA
11. Martial STAMBOULI
12. Didier PELVILLAIN
13. Lionel CURT
14. Noémie BOUYEUX
15. Raymonde DESTAMPES
16. Michel REILHÉ
17. Jean-Jacques FOUSSAT

- 18.Mathieu LLORCA
- 19.Jean-Louis ALLIOT
- 20.Anne CAUNEZIL
- 21.Thomas BEAUVILLAIN
- 22.Benoit BEAUVILLAIN
- 23.Olivier SEGONDY
24. Sylvain GARRIGUES

La préfecture choisira par la suite 4 personnes à partir de la liste.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES AQUARESO

Titulaire : M. Didier GUYOT
Suppléant : M. Marc DECOUDIN

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES ASSAINISSEMENT

Titulaire : M. Marc DECOUDIN
Suppléante : Mme Mie BEAUVILLAIN

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN REFERENT « MOUSTIQUE TIGRE »

Titulaire : Mme Mie BEAUVILLAIN
Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Titulaire : Mme Jolanda VAN DE LAAR	Suppléant : M. Jérôme COUTURE
Titulaire : Mme Marie-France QUEBRIAC	Suppléante : Mme Mehla MAMMERI
Titulaire : M. Dominique FLERON	Suppléante : Mme Laura HESLENFELD
Titulaire : Mme Noémie BOUYEUX	Suppléante : Mme Pauline ROBEDAT
Titulaire : M. Lionel CURT	

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

POINT MAISON SARRE DE LA RIVIERE-HAUTE

M. le Maire a fait un point sur la situation au sujet de la maison SARRE à Rivière-Haute, suite à l'envoi d'un courrier de M. HARNISCH, ancien compagnon de M. SARRE, indiquant que la procédure de démolition est en attente.

M. le Maire va envoyer un courrier au cabinet notarial de Cahors qui suit cette affaire afin de faire accélérer la procédure.

COMMISSIONS COMMUNALES

CCAS et Inclusion

- M. Jean-Jacques FOUSSAT
- Mme Yolande REILHÉ
- M. Francis BESSE
- Mme Marie-France QUÉBRIAC
- Mme Jolanda VAN DE LAAR
- Mme Marguerite PEZET
- Mme Monette DESTAMPES
- Mme Noémie BOUYEUX
- M. Lionel CURT

Mme Noémie BOUYEUX et Mme Pauline ROBEDAT souhaitent que le terme Inclusion soit rajouté dans l'intitulé de la commission.

Commission finances

- Mme Monette DESTAMPES
- M. Marc DECOUDIN
- M. Christophe DELARGE
- Mme Mie BEAUVILLAIN
- M. Didier GUYOT
- M. Lionel CURT

Commission travaux

- Mme Monette DESTAMPES
- M. Marc DECOUDIN
- M. Christophe DELARGE
- M. André PEZET
- Mme Marie-France QUÉBRIAC
- M. Didier GUYOT

- Mme Mie BEAUVILLAIN
- M. Lionel CURT

Commission Berges du Lot

- M. Louis-Jean HALLÉ
- M. Christophe DELARGE
- M. Didier GUYOT
- M. Marie-France QUÉBRIAC
- M. Jean-Pierre DESTAMPES
- M. Jérôme COUTURE

Commission Fleurissement

- Mme Françoise BOUVE
- Mme Claudette DECOUDIN
- Mme Marie-France QUÉBRIAC
- Mme Monette DESTAMPES
- Mme Valérie RAPAUD,
- Mme Laura HESLENFELD
- Mme Marion RIVETTE
- Mme Tracy BELL
- Mme Mireille BOUISSET
- Mme Huguette FABRE
- M. Joël PRAUD

Commission Patrimoine

- M. Marc DECOUDIN
- Mme Nicole FOUSSAT
- M. Daniel ROUDIÈRE
- Mme Jolanda VAN DE LAAR
- M. Dominique FLÉRON
- Mme Melha MAMMERI

Mme Pauline ROBEDAT informe que M. Lionel CURT souhaite rajouter une commission éthique. M. le Maire n'y est pas favorable ainsi que la majorité de l'assemblée.

Mme Pauline ROBEDAT propose de créer une commission associations.

M. le Maire propose plutôt une réunion à la rentrée afin d'établir le calendrier des manifestations, qui sera consultable sur Albas.fr.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Mme Jolanda VAN DE LAAR demande si l'association du comité des fêtes et celle du roc qui vive sont constituées des mêmes membres. Ce qui n'est pas le cas, confirme le maire.

Mme Mie BEAUVILLAIN propose le lancement dès que possible, des permanences le samedi matin, de 11h à 12h, à la salle de la mairie dans un premier temps, où à la salle polyvalente dès la rentrée.

Cette permanence sera déplacée dans la nouvelle salle, place de la Dîme, à la rentrée.

M. le Maire rappelle la présence du cahier de doléances, disponible pour tous, au secrétariat de la mairie.

Mme Pauline ROBEMAT informe le Conseil que le poste de classe de CP à Castelfranc est supprimé.

M. le Maire propose de fixer la date du prochain conseil au 22 mai à 19 h 30.

La séance est levée à 21 h.